

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi le 11 mai 2020 à 18 h 36 par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence : Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire M. Gérard Jean.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, à titre de secrétaire de la séance.

2020-05-211

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui stipule que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du secrétaire-trésorier et directeur général que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le secrétaire-trésorier et directeur général puissent y participer par vidéoconférence et, par le fait même, renonce à l'avis de convocation et accepte que certains sujets y soient discutés et traités.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-05-212

SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2020 sont de 110 \$ à 175 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-05-213

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 42.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal